



HAL
open science

Réparer les conséquences du productivisme? Les politiques de la nature en France dans le second XXème siècle

Pierre Alphanféry, Agnès Fortier

► **To cite this version:**

Pierre Alphanféry, Agnès Fortier. Réparer les conséquences du productivisme? Les politiques de la nature en France dans le second XXème siècle. Histoire des modernisations agricoles aux XXème siècle, Presses Universitaires de Rennes, 2021, 978-2-7535-8088-6. hal-03286673

HAL Id: hal-03286673

<https://hal.inrae.fr/hal-03286673>

Submitted on 3 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réparer les conséquences du productivisme ? Les politiques de la nature en France dans le second vingtième siècle

Pierre Alphanféry et Agnès Fortier (INRA/SAE2/SADAPT)

L'émergence des politiques de la nature se produit en France dans un contexte marqué par les critiques convergentes portées contre les pratiques issues du productivisme en agriculture. De nombreux groupes sociaux manifestent leur inquiétude devant la multiplication des désastres sanitaires et la destruction des ressources naturelles. Des scientifiques mettent en garde contre « l'emballement de l'impact des activités humaines sur l'environnement¹ » qui standardise le milieu naturel, notamment en suscitant la disparition des infrastructures (haies, chemins, vergers, etc.) essentielles à la diversité biologique. Ces infrastructures, produits du travail des générations successives de paysans, incarnaient une logique qui ne dissociait pas l'activité productive de l'entretien de la nature. La modernisation congédie cette logique en concevant l'espace comme un simple support de production et organise un « grand partage » entre agriculture et nature qui constitue la toile de fond de la première phase des politiques de la nature en France. Dans les espaces protégés caractérisés par la présence d'espèces dites remarquables, les praticiens de l'écologie scientifique se substituent aux paysans dont le nombre a chuté. Leur action est légitimée par un ensemble de compétences issues de la constitution d'un corpus de connaissances adossé à un édifice institutionnel. La nature devient un objet d'action publique délégué à des spécialistes qui se fondent sur la science tout en ignorant largement les pratiques paysannes encore existantes. Mais cette action publique s'est aussi adossée, durant les années 1990 et 2000, à une critique sociale du productivisme² qui a contribué à relégitimer la sagesse paysanne, la diversité des pratiques et les savoirs sur la nature en valorisant l'ancrage territorial, les relations de proximité et l'usage des ressources locales³.

À l'issue de la première phase caractérisée par le « grand partage » entre nature et agriculture, les politiques de la nature se diversifient. Elles changent de paradigme scientifique à travers la constitution de la biodiversité comme norme essentielle de gestion de la nature et s'accompagnent de l'instauration d'un univers professionnel légitimé au nom de ses compétences scientifiques. Partant de l'idée que les politiques de la nature constituent une sorte d'envers de la modernisation en se donnant pour but la réparation des dégâts du productivisme, nous interrogerons ces actions publiques dans leur traduction concrète : marquent-elles une rupture avec le productivisme ou au contraire sont-elles l'incarnation d'une nouvelle forme de biopouvoir exercée par un groupe d'experts qualifiés par Pierre Lascoumes d'*écocratie*⁴ ? Ont-elles déplacé substantiellement les normes définissant l'agriculture ou ne sont-elles que l'aboutissement de formes de gouvernement de la nature de plus en plus rationnelles ? Réunissent-elles tous les acteurs concernés par la question de la nature ou ne rendent-elles pas certains d'entre eux invisibles ?

¹DEVICTOR V., *Nature en crise. Penser la biodiversité*, Paris, Éd. du Seuil, 2015, p. 39.

² Par productivisme, il faut entendre « le fait de considérer la maximisation de la richesse produite comme la finalité essentielle de l'activité humaine ». COMBEMALE P. et PARIENTY A., *La productivité : analyse de la rentabilité, de l'efficacité et de la productivité*, Paris, Éditions Nathan, 1994, p. 197.

³ ALPHANDÉRY P., *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000) : politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*, thèse de doctorat en sociologie, dir. Bertrand Hervieu, Institut d'Études Politiques de Paris, 2001, 465 p.

⁴ LASCOURMES P., *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris, Éditions la Découverte, 1994.

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyerons sur les travaux que nous avons menés pendant près de trente ans sur des thèmes concernant les politiques de la nature et, plus particulièrement les politiques de conservation de la biodiversité et la production des données naturalistes⁵. On interrogera en trois temps le processus de création, de rationalisation et de légitimation qui a marqué durant cette période ces politiques de la nature. Nous traiterons d'abord de leur émergence sous le signe du grand partage nature/agriculture et, paradoxalement, de la réhabilitation de la sagesse paysanne. On se demandera ensuite pourquoi la multiplication des politiques de la nature ne s'est pas traduite par une remise en cause des référentiels de la modernisation agricole et de la Politique agricole commune (Pac). Nous nous attacherons enfin au rôle fondamental des données naturalistes largement élaborées par le monde associatif et nous montrerons les conséquences du processus de rationalisation de ces données entrepris au nom de l'urgence de la lutte écologique, de la transparence et de la professionnalisation.

L'émergence des politiques de la nature

L'apparition en France des politiques de la nature associe trois composantes : les pouvoirs publics, la science et l'action associative. En s'inscrivant dans la séparation de l'agriculture et de la nature portée par la modernisation agricole, les politiques de la nature limitent leurs objectifs à certains espaces et rendent invisibles les pratiques d'entretien du milieu naturel des agriculteurs peu ou pas productivistes.

Au cours des décennies 1960 et 1970, on assiste à la mise en place d'un édifice institutionnel avec la création successive des Parcs nationaux (1960), des Parcs naturels régionaux (1967), du ministère de l'environnement (1971). Ces entités travaillent à l'institution de pratiques de protection de la nature que la loi de 1976 dote d'outils qualifiant des espèces ou des espaces, tels que le statut d'espèce protégée ou celui de réserve naturelle. En outre, l'article 1 de la loi de 1976 stipule qu'« il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit », laissant ainsi à tous ceux qui le souhaitent, la possibilité d'agir pour la nature au nom de l'« intérêt général ». En dépit de ces principes, le ministère de l'Environnement est inexistant sur le terrain. Son action s'appuie largement sur les associations naturalistes qui connaissent un essor important durant les décennies 1970 et 1980. Regroupant des scientifiques et des amateurs, ces structures ont initié des activités de vigilance, d'alerte et de publicisation des problèmes. Elles ont aussi été incitées par les pouvoirs publics à développer leurs compétences scientifiques et gestionnaires⁶. Se réclamant de l'idée « que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît », ces associations tentent de donner une visibilité accrue au patrimoine naturel par la réalisation d'observations et d'inventaires naturalistes⁷. Ces activités vont s'accroître durant les années 1980 grâce à la diffusion de l'informatique utilisée comme outil d'élaboration et de diffusion des connaissances⁸. Ce travail de constitution d'un corpus scientifique mobilisable pour l'action a été réalisé au sein du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) par la création en 1979 du Service faune-flore (SFF), chargé de stocker et traiter les données du patrimoine naturel national. On peut voir dans l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) coordonné par le SFF, un effort sans précédent de mobilisation des naturalistes français - amateurs et professionnels -

⁵ Depuis 1992, nos travaux dans ces domaines ont notamment traité des Mesures agri-environnementales, de Natura 2000, de la chasse, de la production des données naturalistes, de la Trame verte et bleue et du monde de l'apiculture.

⁶ ALPHANDERY P. et FORTIER A., « Les associations dans le processus de rationalisation des données naturalistes », *Natures Sciences Sociétés*, 19 (1), 2011, p. 22-30. DOI : <https://doi.org/10.1051/nss/2011101>

⁷ Ceux-ci sont conçus pour donner des indications en nombre et/ou en espèce sur la nature.

⁸ ALPHANDERY P. et FORTIER A., « Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence », *Études Rurales*, 2015/1 (195), 2015, p. 127-144. DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10291>

pour découper l'espace en fonction de ses qualités naturelles. Les ZNIEFF « abritent » les espèces et les habitats rares ou remarquables inventoriés en France et représentent près de 25 % du territoire national et plus de 15 % des terres agricoles.

À travers la construction de cet édifice destiné à gérer les espaces dotés d'une nature « remarquable » s'opère un « grand partage » avec le reste du territoire national qui demeure voué à une agriculture intensive possédant ses propres institutions encadrant les exploitations et contrôlant l'usage du foncier. Ce dernier est pensé en fonction des objectifs technico-économiques qui priment sur les autres dimensions de l'activité agricole. Ainsi, arbres et haies sont éliminés car ils représentent une gêne pour l'usage des gros matériels. De telle sorte que la nature n'existe sur les espaces de l'agriculture intensive que comme support de pratiques standardisées par les modèles de développement. À l'inverse, les Réserves sont gérées selon des critères qui se veulent essentiellement écologiques et laissent peu de place aux activités humaines. Paul Virilio compare alors la protection de la nature à une « politique du square » dont « les règles affichées à l'entrée du square marquent les distances que nous devons garder vis-à-vis du naturel, le type exact des échanges que nous devons entretenir avec lui⁹ ». Ainsi les politiques de la nature des années 1970 et 1980 se caractérisent par un découpage de l'espace centré sur un objectif de protection traduit en normes élaborées par des experts au nom de la science et de l'urgence. Le ministère de l'Environnement et les associations naturalistes gèrent dès lors les territoires de la nature remarquable, selon une logique irréductible à celle des espaces qui relèvent des pratiques de l'agriculture intensive.

Il faut toutefois souligner que la réalité du grand partage entre nature et agriculture doit être relativisée dans les espaces où l'intensification s'avère inégale (par exemple, les zones pentues ou humides ou encore structurées par des haies). Des études réalisées dans le cadre des États généraux du développement de 1982/83 et des travaux du comité DMDR¹⁰ (Diversification des Modèles de Développement Rural) montrent la persistance d'une pluralité de formes de rapports à la nature au moins parmi les exploitations des espaces consacrés à l'élevage¹¹. Des enquêtes menées de 1983 à 1988 dans la Manche, en collaboration avec Yves Dupont, sur une série d'expériences de développement local¹², nous ont conduit à interpréter ce phénomène comme la manifestation de la réaction de collectivités menacées par l'exode rural et de moins en moins en capacité d'assurer l'entretien d'un milieu naturel composé de bocage et de marais. Au centre de la dynamique du développement local rural se trouvaient des agriculteurs dont l'action nous a paru fondamentale, car ils n'intensifiaient pas leur production au maximum par choix et non par incapacité technique. Ils privilégiaient la reproduction de leur exploitation dans le cadre du maintien d'un tissu social vivant tout en contribuant à l'entretien du milieu naturel. Nous les avons appelés « agriculteurs intermédiaires » parce qu'ils échappaient à toute analyse dualiste opposant la tradition à la modernité, manifestant le fait que d'autres formes de rationalité avaient cheminé à côté de celles des modèles de développement intensifs dominants. Plus concrètement, le rôle de ce type d'agriculteurs apparaissait essentiel dans la sauvegarde du bocage et des zones humides de l'isthme du Cotentin, comme le constatait en 1991 un avis rendu par le Comité Économique et Social (CES) de Basse-Normandie : « Les exigences et les mutations actuelles qui affectent l'agriculture rendent les tâches d'entretien peu gratifiantes, en particulier dans les zones de bocage. Il est pourtant

⁹ VIRILIO P., *L'insécurité du territoire*, Paris, Galilée, 1993, p. 171.

¹⁰ Rattaché à la Mission scientifique et technique du ministère de Recherche.

¹¹ JOLLIVET M. (dir.), *Pour une agriculture diversifiée : arguments, questions, recherches*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1988.

¹² ALPHANDERY P. et DUPONT Y., *Développement local et société rurale dans l'isthme du cotentin : les aspects sociologiques de la valorisation énergétique de la biomasse*, Paris, INRAE/AFME, 1985.

indispensable de préserver cette qualité paysagère qui concourt grandement au cadre de vie et à l'image de marque de la Basse-Normandie.¹³ »

Ce que l'on qualifie aujourd'hui de patrimoine (bâtements, haies, chemins, etc.) est le produit d'une histoire agraire correspondant à des modalités particulières d'articulation entre des dimensions économique, écologique et sociale. Lorsque cet agencement se défait, l'environnement émerge alors comme un problème et les fonctions non marchandes de l'agriculture (l'entretien des haies, des chemins et des rivières, par exemple) ne sont plus assurées du fait du départ des hommes ou de l'intensification de la production. Cette situation qu'ont connue de très nombreuses communes s'est accompagnée de la diminution très rapide du nombre des agriculteurs durant les décennies 1970 et 1980¹⁴. Les politiques de la nature se multiplient dès lors que la logique productiviste n'apparaît plus comme un ordre intégrateur à une partie croissante des ruraux. Plus encore, avec la multiplication des alertes d'ordres sanitaire et environnemental, l'agriculture est de plus en plus perçue, au cours des années 1990, comme un facteur de risques par de nombreux Français. Risques pour une nature qui apparaît comme une entité fragile et risques pour les humains qui font l'expérience de leur vulnérabilité, confrontés aux processus incontrôlés de la production agricole intensive. L'élaboration de « récits » participe de la construction rhétorique nécessaire à l'émergence des politiques de la nature dont le domaine a ceci de spécifique qu'il concerne à la fois des objets non humains relevant de la science et des représentations sociales issues de constructions historiques identifiables. Ainsi, le thème récurrent de la déprise agricole dans les communes porte avec lui l'évocation de la disparition de la France paysanne, de la sociabilité propre aux campagnes et des liens familiaux tissés de longue date. Dans ce cadre, la diversité des manières de produire et la valorisation des ressources locales apparaissent comme des voies alternatives au grand partage opéré entre nature et agriculture qui vont se cristalliser dans les nombreux projets de développement local éclos, en France, durant les années 1980.

Comment interpréter la multiplication des politiques de la nature durant les années 1990 ? Annonce-t-elle la prise en compte de la critique du productivisme en agriculture ? Ne contribue-t-elle pas, au contraire, à entériner une dualisation de l'agriculture en deux grandes composantes ? La première, tournée vers les marchés mondiaux, fonctionnant conformément à la logique productiviste dans le cadre du partage nature/agriculture. La seconde, tournée vers les circuits courts et l'entretien du milieu naturel, reposant sur des logiques diverses.

La multiplication des politiques de la nature

Le développement des politiques de la nature dans les années 1990 s'accompagne d'un changement de paradigme. La conservation de la biodiversité devient le référentiel dominant et les politiques engagent désormais des acteurs multiples, un foisonnement procédural, un recours massif à des experts, tout en étant dotées de faibles moyens financiers. Ces politiques d'origine nationale ou européenne ont-elles constitué un tournant de la politique agricole et ont-elles concerné le noyau dur de l'agriculture productiviste ?

La multiplication des politiques de la nature a été programmée par le Plan national pour l'environnement élaboré en 1990 par le ministère de l'Environnement. L'objectif affiché sur dix ans est alors de « passer d'une politique liée à la protection réglementaire et à la gestion de quelques éléments exceptionnels du patrimoine d'espaces, de faune et de flore à une politique

¹³ Avis du CES de Basse Normandie, 31 mars 1991.

¹⁴ Cette diminution a largement été causée par le mode de répartition des aides de la PAC et par les primes d'incitation à cesser leur activité proposées aux éleveurs. ALPHANDERY P., BITOUN P. et DUPONT Y., *Les champs du départ : une France rurale sans paysans ?*, Paris, Éditions la Découverte, 1989.

globale de surveillance, de préservation et de gestion de l'ensemble du patrimoine naturel rural et urbain¹⁵ ». Il ne s'agit donc plus de protéger « l'intégrité » de quelques espaces naturels remarquables en y interdisant toute intervention humaine. Désormais, à l'inverse, la protection de la nature inclut les activités humaines et se transforme en parti pris gestionnaire. L'extension de ces politiques s'inscrit dans l'univers de la société du risque qui voit notre mode de vie menacé de destructions irréversibles, souvent invisibles, et dont le dévoilement relève de la connaissance scientifique et d'un processus conjoint de critique sociale¹⁶. Comme l'a écrit Ulrich Beck, rationalité scientifique et rationalité sociale vont de pair car un risque ne prend sens qu'à travers des valeurs et des intérêts¹⁷. Les politiques de la nature se trouvent placées à l'articulation de la production des connaissances constituant un ordre global du vivant et d'un processus d'écologisation de l'espace rural, porteur d'une transformation des pratiques, mais dont la légitimité reste difficile à construire, comme l'illustrent les deux épisodes suivants.

En 1990, une intervention de Brice Lalonde, secrétaire d'État à l'Environnement, relative à la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole, déclenche un débat houleux en mettant les agriculteurs au banc des accusés. C'est en effet la première fois qu'un membre du gouvernement souligne la responsabilité des agriculteurs tout en omettant de spécifier ceux qui sont en cause. Cette intervention donne aussi lieu à une polémique publique avec Henri Nallet, alors ministre socialiste de l'Agriculture qui s'estime être le seul qualifié pour traiter de ce dossier. Cet épisode, largement oublié, rappelle combien les espaces voués à l'agriculture intensive ne relèvent que des professionnels et de certaines composantes de l'État. Il permet de comprendre pourquoi les Mesures agri-environnementales (MAE) ont peu concerné en France, l'agriculture intensive et ses territoires. Pourtant, les MAE ont constitué, à partir de 1989, la première manifestation impulsée par Bruxelles de l'irruption de l'environnement dans le champ de l'agriculture. Malgré la modestie des moyens financiers qui leur ont été consacrés, les MAE ont contribué à redéfinir et à légitimer des formes de production jouant un rôle dans la conservation de l'environnement. Cette nature à cultiver a déplacé les repères et les références introduits par des décennies de modernisation. Avec les MAE, les normes d'efficacité productive sont subordonnées à la spécificité de milieux à entretenir, voire à restaurer, en fonction de critères élaborés en relation avec des scientifiques. Il s'agit de faire une agriculture de zone humide, de sous-bois ou de montagne ; les animaux d'élevage, avant d'être destinés à la production, deviennent des éléments contribuant au maintien de milieux ouverts. Cette atteinte à la vocation nourricière de l'agriculture et au champ clos de sa cogestion a cependant touché peu d'agriculteurs. Elle a joué surtout le rôle de révélateur de l'accroissement de la dualisation de l'agriculture. En effet, depuis le début des années 1990, le discours de ses cogestionnaires met en avant deux visages distincts : l'un privilégie l'efficacité productive et la compétition sur les marchés alors que l'autre valorise l'occupation et l'entretien de l'espace.

Le deuxième épisode nous transporte durant la même décennie, dans le cadre de la procédure française de sélection des sites de la directive Habitats (mars 1996). Cette dernière se présente, après la conférence de Rio de 1992, comme la principale mesure prise par l'UE pour conserver la biodiversité menacée. À ce titre, les zones de conservation délimitées selon des critères scientifiques doivent intégrer les activités humaines dans une perspective de « développement durable » et selon des méthodes choisies par chaque État. La liste présentée en France par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) concerne 13% du territoire national et suscite des réactions très vives du « groupe des 9 », rassemblant des

¹⁵ « Plan national pour l'environnement », supplément à Environnement actualité, septembre 1990, p. 61.

¹⁶ BECK U., *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, trad. L. Bernardi, Paris, Aubier, 2001 [1986], p. 41.

¹⁷ *Ibid.*

représentants des milieux agricole (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles FNSEA), forestier, cynégétique et piscicole. Tout en réaffirmant qu'ils ne sont pas opposés au principe de conservation, ils dénoncent les méthodes employées pour l'établissement de la liste des sites et l'importance des surfaces retenues. Le texte du communiqué déplore « l'absence quasi totale de concertation qui a caractérisé la définition des futures Zones spéciales de conservation (ZSC) par les seuls représentants des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) » et dénonce « l'ignorance dans laquelle les véritables acteurs du monde rural ont été tenus ». Le « groupe des 9 » regrette également que « la liste des sites ait été établie sur des critères scientifiques, sans tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles ; ce qui est contraire à l'esprit de la directive ». Les opposants à la directive demandent la réduction de la surface des sites Natura 2000 et l'attribution de moyens financiers pour compenser le manque à gagner suscité par les nouvelles mesures de gestion. L'action du « groupe des 9 » a contribué pour une large part à la décision d'Alain Juppé, alors Premier ministre, de geler l'application de la directive de juillet 1996 à février 1997. Il est intéressant de noter que ce mouvement de protestation met en cause la pertinence du découpage des sites Natura 2000 par les naturalistes amateurs ou professionnels. En définitive, trois éléments essentiels des politiques de la nature sont contestés : les connaissances qui guident leur action, les normes de transformation des pratiques qui les pilotent et les légitimités qui les accompagnent.

Les Mesures agri-environnementales et la Directive Habitats ont en commun d'être des dispositifs¹⁸ institutionnels incitant des agriculteurs et d'autres acteurs locaux à transformer de façon contractuelle leurs pratiques au sein de zones découpées selon leurs qualités écologiques. La caractéristique principale de ces politiques de la nature est d'être structurée autour d'espaces de discussion que nous avons appelés des « scènes locales de la biodiversité¹⁹ ». S'y élaborent collectivement les normes et les conventions devenues des instruments de l'écologisation des pratiques. Ce qui se déploie dans les scènes locales répond à un double objectif. Cognitif et normatif, d'une part, car il s'agit d'élaborer en commun les connaissances et les normes permettant de traduire en mesures concrètes sur chaque site l'objectif de conservation de la biodiversité. Politique, d'autre part, dans la mesure où se confrontent des acteurs écologiquement interdépendants sur un territoire donné et qui doivent élaborer des accords impliquant assez de partenaires pour apparaître comme légitimes. Toutefois, les normes élaborées au sein des « scènes locales » de la biodiversité ne résultent pas uniquement de l'interaction des acteurs à l'échelle des territoires. Elles sont également déterminées, à un niveau plus global, par des prescriptions définies par l'État, l'Union européenne et les institutions internationales. Nos travaux ont montré que ces scènes locales pouvaient déboucher, selon les cas, sur le conflit²⁰ ou sur des productions et des engagements collectifs²¹. Construits par ajustements successifs, ces dispositifs fonctionnent comme des réducteurs d'incertitudes propres à l'action environnementale. Ils se caractérisent par un foisonnement procédural, l'expérimentation de nombreux instruments d'action publique et un cadrage territorial de politiques qui se construisent peu à peu en cherchant à intégrer et à coordonner les acteurs locaux.

¹⁸ Par dispositif, on entend un ensemble d'arrangements institutionnels mettant en relation des éléments divers : représentations, procédures, outils, savoirs, normes, pratiques, acteurs. MORMONT, M., « Dispositif. Concept et méthodes de recherches », Intervention au séminaire PIU RIDT-INRAE SAD, 2003, 16 pages.

¹⁹ ALPHANDERY P. et BILLAUD J-P. (dir.), « Cultiver la nature », *Études rurales*, 1996, n° 141-142.

²⁰ FORTIER A., *Quand la concertation produit de l'évitement. La mise en œuvre de Natura 2000 en région Nord – Pas-de-Calais*, Développement Durable et Territoires, 2007, DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.4602>.

²¹ PINTON F. (dir.), *La construction du réseau Natura 2000 en France : Une politique européenne de conservation de la biodiversité à l'épreuve du terrain*, Paris, La Documentation française, 2006, 254 p.

La définition et la mise en œuvre d'objectifs environnementaux ont multiplié les dispositifs et les scènes productrices de normes servant de cadres aux expertises et aux négociations. Celles-ci concourent à ajuster les différentes conceptions des usages de l'espace et à articuler les dispositifs européens ou nationaux avec les configurations locales. Ainsi, les procédures introduites par les politiques de la nature ont-elles contribué à la rationalisation de la gestion de la biodiversité bien plus qu'elles n'ont permis l'expression de conceptions de l'agriculture non productiviste. De plus, les mesures financées n'ont que peu concerné l'agriculture intermédiaire, déjà conformes à la conservation de la biodiversité. Les exploitants dont les pratiques ne s'inscrivaient pas dans le cadre du partage agriculture/nature ou qui ne disposaient pas de label Agriculture Biologique (AB) sont restés invisibles. D'autant que la PAC, en continuant de favoriser les formes les plus productivistes de l'agriculture a accentué leur disparition et favorisé la concentration de la production dans certaines régions.

La loi d'Orientation Agricole (LOA) votée en 1999 en mettant l'accent sur la « multifonctionnalité » des exploitations a semblé pouvoir changer la donne. Elle a contribué à modifier les conceptions issues de plusieurs décennies de rationalisation de l'agriculture en s'attachant à réarticuler ses dimensions économiques, écologiques et territoriales. Le ministre de l'Agriculture, Jean Glavany, a ainsi précisé en 1999 le contenu de la nouvelle loi : « au-delà de sa fonction de production qui restera essentielle, l'agriculture participe à l'emploi, à la valeur ajoutée des produits, au respect de l'environnement, à l'occupation harmonieuse du territoire. Il s'agit, après le règne de la quantité produite, de prendre le virage de la qualité²² ». Outils principaux de la loi, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) ont pris la suite des MAE. Contrairement à ces dernières, les CTE n'ont pas été initiés par un règlement européen mais par le ministère français de l'Agriculture. Ils concernent l'ensemble du territoire et s'adressent à toutes les exploitations avec, toutefois, une restriction de taille. Les aides distribuées correspondent à des compensations liées aux pertes de revenu engendrées par des transformations éligibles aux « bonnes pratiques » validées par le second pilier de la PAC. Encore une fois, les agriculteurs les moins productivistes ne bénéficient pas ou peu de financements accompagnant les politiques de la nature. Situation d'autant plus paradoxale que le financement des CTE marque la volonté des pouvoirs publics de redistribuer une partie des aides de l'État sur la base de nouveaux critères. Une fraction de ce financement provient en effet du plafonnement des aides de la PAC distribuées aux 30 000 exploitations françaises qui en reçoivent le plus.

Quelques années plus tard, le retour de la droite au pouvoir, en France, amène la suppression des CTE et l'abandon de la référence à la multifonctionnalité comme principe commun à toutes les formes d'agriculture en France. La multiplication des politiques de la nature n'a pas rééquilibré l'inégalité régissant la distribution des aides de la PAC. Bien au contraire, elle a accompagné le processus de dualisation des exploitations. L'écologisation de l'agriculture intensive ne redeviendra d'actualité que dans le cadre du Grenelle de l'environnement (2008). Dans le même temps, la multiplication des politiques de la nature a suscité une intense activité d'expertise concernant l'élaboration de normes et de conventions pour piloter l'écologisation des pratiques. La dimension scientifique et gestionnaire des politiques de la nature a peu à peu pris le pas sur les autres formes de critique du productivisme. Enfin, le poids croissant des risques globaux (biodiversité, changement climatique) et du néolibéralisme va contribuer comme on va le voir à généraliser la production et l'usage des données qui deviennent un enjeu central des politiques de la nature.

²² GLAVANY J., « Sécurité alimentaire : l'ardente obligation », *Le Monde*, 3 et 4 octobre 1999.

Dispositifs de normalisation et généralisation de l'usage des données

Le passage du modèle de la protection de la nature à celui de la conservation de la biodiversité, au début des années 1990, traduit un changement de paradigme scientifique et d'échelle d'intervention. Il ne s'agit plus seulement de protéger la faune et la flore dans des réserves naturelles mais de sauvegarder les écosystèmes présents sur l'ensemble de la planète. Comme le résume Patrick Blandin, professeur au MNHN, « La Biodiversité a remplacé la Nature. La Protection a cédé le pas à la Gestion²³ ». Le concept de biodiversité popularisé en 1992 à l'occasion de la conférence de Rio marque l'avènement d'un savoir globalisé, mobilisé autour des menaces d'extinction qui pèsent sur de nombreuses espèces. Il s'agit donc de quantifier la nature en multipliant la production de données et d'évaluer l'érosion de la biodiversité par la mise en connexion de grandes banques de données grâce au développement des technologies de l'information et de la communication²⁴. Toutefois, on ne doit pas oublier que les données globales sont issues d'observations locales, fréquemment produites en France par des amateurs, dans le cadre des activités associatives. La donnée est définie par le ministère de l'Environnement comme le produit d'une observation faite sur le terrain, comportant au minimum quatre indications : la nature du taxon, le lieu, la date et le nom de l'observateur. Les données ainsi produites localement sont numérisées et intégrées dans un Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) placé sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. Le SINP s'apparente ainsi à un dispositif de normalisation destiné à rendre les données utilisables et compatibles avec d'autres infrastructures numériques situées à une échelle plus large²⁵.

Le SINP peut être analysé comme un processus de désencastrement au sens où il consiste à faire évoluer un système localisé de production de données caractérisé par des savoirs personnifiés et dans lequel la confiance joue un rôle pivot vers un système de données élaboré selon des méthodes et des référentiels standardisés. Les savoirs normalisés définis dans le cadre du SINP s'apparentent ainsi aux « systèmes experts » qui constituent selon Giddens un rouage fondamental de la Modernité, témoignant du déplacement des formes de la confiance. Pour le SINP et les grandes institutions engagées dans la production d'un savoir global sur la biodiversité, la donnée est un instrument au service de la science (outil de preuve) et de l'action publique (gouverner par les données), mais aussi un outil de management sur lequel s'appuient les décideurs privés et publics pour évaluer les politiques (reporting, benchmarking). Dans ce cadre, la donnée relève exclusivement du calcul rationnel et doit servir une objectivation de la nature. Au nom de la transparence, tout se passe comme si la mesure de la biodiversité éclairait un objet déjà présent, existant indépendamment de son appareil d'observation²⁶ et sans effets performatifs²⁷. Cette approche de la donnée qualifiée de métrologique privilégie l'interopérabilité et l'échelle globale de l'information comme si la dimension immatérielle et numérisée des données suffisait à en attester la valeur. Les ressources informationnelles n'aboutissent pas seulement à quantifier et à modéliser davantage la biodiversité, elles transforment les institutions et notamment les associations comme nous allons le voir, privilégiant certains savoirs et certaines pratiques de gestion au nom de la transparence et de la

²³ BLANDIN P., *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Versailles, Éditions Quae, 2009, p. 33.

²⁴ PESTRE D., *À contre-science : politiques et savoirs des sociétés contemporaines*, Paris, Éd. du Seuil, 2013.

²⁵ FORTIER A. et ALPHANDERY P., « La maîtrise des données, un enjeu majeur pour les associations naturalistes à l'heure de la gouvernance de la biodiversité », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 2017, p. 587-598. DOI : [10.3917/rfap.163.0587](https://doi.org/10.3917/rfap.163.0587)

²⁶ MOULIN S., « La statistique en action », *Sociologie et sociétés*, vol. 43 n° 2, 2011, p. 8.

²⁷ BOWKER G., « Biodiversity data diversity », *Social studies of science*, 30 (5), 2000, p. 643-681.

professionnalisation²⁸. La nature des connaissances promues est en effet davantage fonction de la possibilité de les mesurer, de les agréger, de les stocker que de la richesse des savoirs dont elles sont porteuses. Ceci rend invisible le travail bénévole effectué sur le terrain par des milliers d'observateurs appartenant aux associations naturalistes pour recueillir des informations sur la présence ou l'absence d'espèces particulières. En effet, la volonté de considérer les données naturalistes comme objectives, c'est-à-dire produites « indépendamment des agents humains²⁹ », va à l'encontre du rôle que jouent les bénévoles et les associations. En suivant au plus près le fil de la fabrication des données, on ne peut ignorer l'existence d'éléments subjectifs dans la démarche d'objectivation qui traduisent un certain rapport à la nature. Ainsi, à côté d'une vision dominée par la rationalisation et le calcul, une autre conception de la donnée existe, portée par les observateurs de terrain, qui mêle étroitement nature et culture, connaissances scientifiques et connaissances issues de l'expérience pratique. Les associations naturalistes apparaissent comme le siège de cette expression multiple.

Ainsi se trouve gommée la singularité de la production de données sur la nature qui est d'abord de se situer hors du laboratoire scientifique, conformément à la pratique commune aux diverses disciplines naturalistes : l'observation du vivant in situ. Fortement concurrencées par le succès de la génomique, ces disciplines « extraverties », ont vu leurs postes universitaires se raréfier, à l'exemple de la systématique (science du classement des espèces composant le vivant). Les associations ont eu de ce fait l'opportunité d'investir le domaine des inventaires, en France, durant les années 1970 et 1980. D'autant plus que les sciences de la nature ne demandent pas les mêmes qualités que celles qui s'exercent, selon l'expression de l'américain Robert E. Kohler dans le « confinement des laboratoires³⁰ ». L'activité d'observation de la nature requiert en effet de nombreuses compétences faites de curiosité, de passion et d'expérience. Autrement dit, une capacité à explorer son environnement, à façonner son attention et à transformer ses formes de perception³¹. Mais quelle que soit la compétence et l'implication des observateurs, ils ne peuvent aplanir toutes les difficultés liées à l'observation du vivant in situ. Pour des raisons diverses : certaines espèces sont très difficiles à identifier, d'autres ne sont présentes que de temps en temps, etc. Ces « biais d'observation » sont aussi des manifestations de l'irréductible altérité propre à la nature et, symétriquement, des pratiques déployées par les humains pour sélectionner et transmettre les informations qu'ils recueillent. On peut ainsi assimiler les données naturalistes aux objets qualifiés par Bruno Latour « d'hybride de nature et de culture³² ». Ces données ont joué un rôle majeur dans la constitution du savoir sur la nature, puis également comme savoir pour l'action et en tant qu'outil de gouvernement.

Tous ces éléments traduisent une « épaisseur humaine » de la donnée et un « regard naturalisé » des amateurs, notamment des plus expérimentés, qui sont autant de ressources indispensables mais invisibles dans la production des connaissances au sein du monde associatif. La sensibilité conjuguée à la vigilance est une dimension essentielle pour qualifier l'expérience que les associations et leurs membres (f)ont de l'environnement. Cette expérience est elle-même indissociable de l'appartenance à un collectif. La production des connaissances s'inscrit ainsi dans des rapports d'échange et de confrontation des savoirs. Par exemple à

²⁸ ALPHANDERY P. et FORTIER A., 2015/1, art. cité, p.127-144.

²⁹ TSOUKAS H., « The tyranny of light: the temptations and paradoxes of information society », *Futures*, 29, 1997, p. 827-843.

³⁰ KOHLER R., « Labscapes. Naturalizing the lab », *History of science*, 40, 2002, p. 473-501.

³¹ INGOLD T., « Culture, nature et environnement », *Tracés*, n° 22, 2012, p. 169-187.

³² LATOUR B., *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie ?* Paris, Éditions la Découverte, 1999, p. 21.

l'occasion de sorties de terrain et de formations qui permettent à chacun de mettre à l'épreuve ses connaissances et de les affiner. L'encastrement des données signifie avant toute chose leur inscription dans des liens sociaux, des relations d'appartenance, des rapports de convivialité mais aussi de confiance, ciment nécessaire à l'engagement mutuel durable. En somme, la collecte de données dans un cadre associatif repose sur un ensemble de compétences issu d'une dynamique qui mêle différents registres : la passion, le désir de connaissance, le plaisir d'être ensemble, la quête de reconnaissance, le partage d'un projet commun (réalisation d'inventaires), le sentiment de responsabilité vis-à-vis de la nature. Toute production de données au sein d'une association reste donc fortement indexée à la qualité des liens de sociabilité qui la structurent et à la mise en commun d'éléments scientifiques et de savoirs divers. Autrement dit, le cadre associatif est un espace où s'articulent le cognitif et les relations sociales. Ce sont précisément ces différentes formes d'attachement que l'outil de normalisation SINP cherche à faire disparaître en contribuant à faire de la donnée un élément objectif, décontextualisé, dépersonnalisé, détaché des enjeux à l'échelle des territoires. D'où les réserves et les tensions souvent vives manifestées par les amateurs qui craignent que les données perdent leur mention d'origine (nom de l'auteur ou de l'association) autrement dit la marque de la reconnaissance du travail accompli par les bénévoles et soient utilisées à des fins marchandes.

Conclusion

Les politiques de la nature que nous avons appréhendées dans ce texte ont pris leur place parmi les politiques publiques, construisant des dispositifs dotés d'experts et d'outils de plus en plus puissants qui n'ont cessé de se rationaliser en lien avec les techniques de l'information et de la communication et le développement des politiques d'inspiration néolibérales. Si ces actions consacrées à la nature ont, au fil du temps, intégré les pratiques humaines, elles concernent peu les territoires de l'agriculture productiviste.

On l'a vu, les politiques de la nature ont été façonnées dans le cadre de la séparation agriculture/nature, pour compenser les dégâts de l'agriculture intensive mais sans véritablement modifier en profondeur la logique de cette dernière. Elles ont donc souvent donné l'impression de courir en permanence derrière les effets du productivisme tout en disposant de moyens financiers réduits. Plus encore, les politiques de la nature n'ont nullement remis en cause le cœur de l'agriculture productiviste avec ses pratiques, son soutien financier à travers la PAC et la concentration inexorable des exploitations qui en découle. Elles ont bien davantage servi de trompe-l'œil des politiques agricoles tout en suscitant un vaste processus de rationalisation des actions portées par les naturalistes qui a absorbé l'essentiel de la critique sociale du productivisme. Ainsi, se sont multipliés les dispositifs de normalisation au nom de l'urgence, de la transparence et de la professionnalisation consacrés à la biodiversité. Une des conséquences a été de rendre invisibles deux types d'acteurs essentiels dans la production des liens multiples qui façonnent le rapport à la nature dans un territoire. D'une part, ceux des agriculteurs qui ne conçoivent pas leur activité comme séparée de la nature, mais dont le rôle n'a pas été reconnu par les mécanismes de la politique agricole et le nombre a décru rapidement à la suite du processus de concentration des exploitations. D'autre part, les acteurs du monde associatif, producteurs de données naturalistes, attachés à la dimension locale de leurs activités et qui ne se retrouvent pas nécessairement dans les critères de professionnalisation imposés par les pouvoirs publics et les manières de gouverner le vivant. À l'heure de la mondialisation de l'information et des *Big data*, les données se veulent objectives et exclusivement comptables. Cette conception de la donnée diverge de celle qui s'inscrit dans les enjeux territoriaux et dans les liens sociaux.